

mission de l'alimentation, dont le personnel se compose d'environ cent fonctionnaires grossièrement indemnisés, sans compter le poste du juge d'appel central, en conformité de la loi du service militaire, qui commande un personnel d'environ soixante-dix employés dont les appointements se chiffrent à un montant élevé. L'occasion se présentera plus tard de mettre leurs forfaits au jour; je ne m'y arrêterai donc pas pour le moment. Mais tout condamnables qu'étaient les affirmations que j'ai déjà relevées dans le discours de l'honorable représentant de North Bay, elles étaient, en vérité, inoffensives et anodines, si on les comparait à son attaque injustifiée et calomniatrice contre les membres des ordres religieux qui sont venus de France au Canada et qui se trouvaient ici au début de la guerre. Qu'on me permette de consacrer quelques minutes à une analyse des avancés qu'il a faits, dans ce même discours, à l'endroit de ces personnes. Après avoir dénoncé l'attitude des nationalistes de la province de Québec à l'égard de la guerre, l'honorable député de Durham a dit :

Il est certain qu'ils furent encouragés et soutenus, dans cette attitude, par les membres des ordres religieux de France qui trouvèrent un asile au Canada et qui se sont servis de ce refuge pour saper l'énergie canadienne dans ce conflit.

L'on a fait cet avancé atroce sans la moindre parcelle de vérité à son appui. Mis au défi de prouver son dire, l'honorable député, imitant en cela la façon d'agir de la tribu d'Ananias, a gardé le silence. Le 15 décembre 1917, le "Catholic Record", de London, a jéfifié publiquement l'honorable représentant de Durham de soumettre la moindre preuve à l'appui de son affirmation, mais l'honorable député n'a pas répondu. Plus tard, le "Catholic Register", de Toronto, a répété le défi, mais, cette fois encore, l'honorable député s'est tenu coi. Si M. Stewart Lyon, du "Toronto Globe", a publié cette affirmation de l'honorable député, dans sa folie et sa fausseté, cela n'excuse en rien l'offense dont l'honorable député s'est rendu coupable en insultant et en vilipendant et les morts et les vivants. Ni l'honorable député de Durham ni M. Lyon ne peut apporter la moindre preuve, puisque celle-ci manque complètement.

Non content d'une calomnie, l'honorable député en a avancé une autre, en faisant allusion aux religieux français du Canada, dans ces termes :

Il est malheureux qu'ils n'aient pas suivi l'exemple des prêtres de l'Eglise catholique, en France, qui se sont jetés dans la lutte soutenue par leurs compatriotes pour défendre leur existence nationale.

C'est dans ces termes que l'honorable député de Durham a peint les membres français des ordres religieux qu'il a représentés comme restant au Canada, dans le dessein de se soustraire à leur devoir envers la France. Monsieur l'Orateur, cet avancé est encore plus méchamment erronné que le premier. L'honorable député ne pouvait connaître les faits ainsi que pouvait le faire quiconque voulait les apprendre; mais les faits ne serviraient pas le but de l'honorable député, et voilà pourquoi il a froidement passé outre. Je me propose maintenant d'établir la vérité devant la Chambre et devant le pays, afin que l'on connaisse ce qui en est réellement au sujet d'un corps d'hommes que le courage, l'attachement au devoir et l'esprit de sacrifice, au cours de la présente guerre, rendent dignes de marcher sur les traces de cette petite troupe de missionnaires français qui, les premiers, ont fait connaître ce pays à l'Europe, et qui ont préparé les voies à la colonisation et à l'avancement du pays.

A la suite des enquêtes poursuivies en Europe et au Canada, j'ai eu la bonne fortune de me procurer des déclarations authentiques fournissant tous les détails qui ont trait aux ordres religieux français que l'honorable député de Durham calomnie gratuitement. Ce serait charger à tort le compte rendu des débats et prendre trop le temps de la Chambre, si j'insérais au hantard tous les détails, et c'est pour ces raisons que je résumerai mes renseignements et que je ne mentionnerai que quelques noms parmi les centaines qui m'ont été communiqués. Mais je conserverai ces statistiques elles-mêmes, afin qu'on puisse les invoquer, lorsqu'on écrira l'histoire. On doit se rappeler que les chiffres que je vais soumettre ne se rapportent qu'aux sujets français qui faisaient partie d'ordres religieux au Canada. Je commencerai par les franciscains. Au début de la guerre le corps entier des franciscains, pour ainsi dire, quitta le Canada et retourna en France à l'appel du devoir. On m'informe qu'il ne reste plus maintenant que six prêtres franciscains et que ces derniers sont exemptés du service militaire à cause de leur âge avancé ou de la maladie. On a chargé de différents services de guerre ceux qui sont retournés en France et trente-deux d'entre eux se rendirent dans les tranchées. De ces derniers trois ont été mentionnés aux ordres du jour de l'armée, deux ont été décorés de la médaille militaire, un a reçu la croix de la Légion d'honneur, un autre a été blessé et a reçu son congé, un autre a été tué sur le champ de bataille, après avoir été mentionné deux fois aux